

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Soucieuse de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, IDELUX Environnement s'est engagé dans la mise en place d'un système de management environnemental et d'audit qui répond aux exigences du Règlement EMAS et qui s'inscrit dans une volonté de développement durable.

Dans le cadre de ses missions, IDELUX Environnement assure la conception, la réalisation et la gestion d'infrastructure de gestion de déchets. Ainsi, elle garantit la gestion des déchets ménagers et assimilés de leur collecte à leur valorisation. L'élimination, marginale, n'intervenant que comme solution ultime.

IDELUX Environnement s'engage, dans le cadre de son système de management environnemental, à respecter les principes suivants :

1. Anticiper et se conformer à la législation environnementale comme aux autres exigences auxquelles elle a souscrit.
2. Prendre en compte les enjeux externes et internes de l'organisation et également les attentes pertinentes en matière d'environnement des parties intéressées et y satisfaire.
3. Communiquer de manière proactive et transparente en interne comme en externe sur ses performances environnementales et répondre aux différentes demandes d'information.
4. Pratiquer une dynamique d'amélioration continue des performances environnementales et de maîtrise de ses impacts environnementaux significatifs :
 - a. Assurer la qualité des exutoires des sous-produits ;
 - b. Développer et mettre en œuvre des solutions pour réduire les consommations énergétiques de nos activités de collecte, de tri et de traitement. Améliorer notre bilan carbone par l'autoproduction d'énergies renouvelables ;
 - c. Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et toute forme de pollution sur l'environnement par la mise en œuvre de moyens de maîtrise et de contrôles appropriés ;
 - d. Intégrer nos activités de manière harmonieuse dans son environnement naturel, communautaire et paysager ;
 - e. Développer de nouvelles filières basées sur l'économie circulaire ;
6. Mener une politique de prévention des impacts environnementaux fondée sur une hiérarchisation objective des risques qui permet de garantir la sécurité des personnes, la maîtrise des installations et la préservation de l'environnement.
7. Former, informer et sensibiliser continuellement le personnel et les autres parties intervenantes afin des les impliquer dans la démarche environnementale.

Bertrand LEJEUNE

Directeur technique



Fabian COLLARD

Directeur général



Isabelle MICHEL

Présidente



Arlon, le 31 juillet 2023